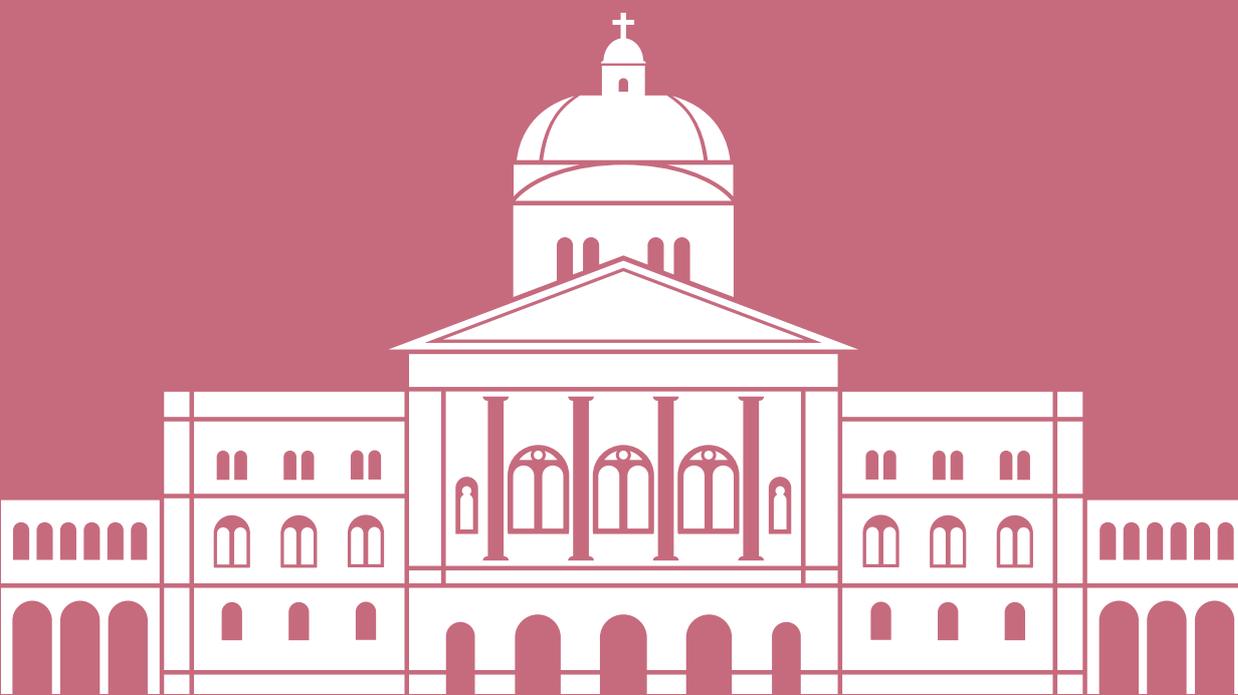


# Aperçu de la session

Session d'automne 2023



## CONTENU

### CONSEIL NATIONAL

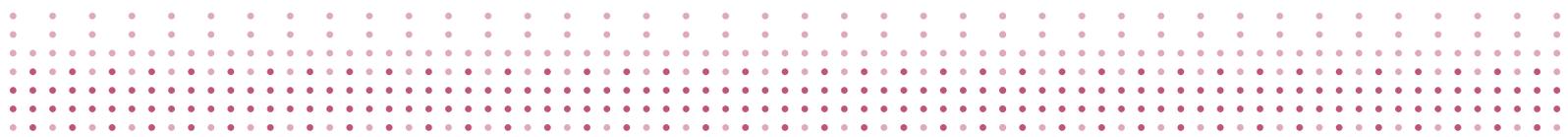
23.043 Doubles Impositions. Convention Avec Les Emirats Arabes Unis ..... 1  
*SwissHoldings recommande d'accepter le protocole de modification de l'accord de double imposition.*

23.052 État actuel des relations Suisse–UE. Rapport ..... 2  
*SwissHoldings recommande de soutenir la recommandation de la CPE-CN et de prendre connaissance du rapport.*

### CONSEIL DES ÉTATS

23.052 État actuel des relations Suisse–UE. Rapport ..... 3  
*SwissHoldings recommande de soutenir la recommandation de la CPE-CN et de prendre connaissance du rapport.*

23.035 Protection des investissements. Accord avec l'Indonésie ..... 4  
*SwissHoldings soutient l'accord de protection des investissements avec l'Indonésie et recommande son adoption.*



## CONSEIL NATIONAL

### 23.043 DOUBLES IMPOSITIONS. CONVENTION AVEC LES EMIRATS ARABES UNIS

Débatu le **19 Septembre 2023**

	<b>Recommandation</b>	SwissHoldings recommande d'accepter le protocole de modification de l'accord de double imposition.
	<b>Contenu</b>	Le protocole de révision comprend la reprise de la norme minimale BEPS dans la CDI avec les Émirats arabes unis. Cette norme internationale obligatoire a déjà été intégrée dans de nombreuses conventions de double imposition suisses depuis son adoption à l'automne 2015. Ces nouveautés apportent plus de clarté et de sécurité juridique à nos entreprises.
	<b>Situation actuelle</b>	27.06.2023: CER-CN recommande l'adoption
	<b>Position et arguments</b>	Dans le contexte de l'introduction d'un impôt ordinaire sur les bénéfices par les Émirats arabes unis (9% à partir de juin 2023), une CDI moderne, avantageuse et compatible au niveau international deviendra nettement plus importante pour l'économie suisse.
	<b>Contact</b>	<b>Martin Hess</b> Chef division impôt ✉ <a href="mailto:martin.hess@swissholdings.ch">martin.hess@swissholdings.ch</a> ☎ +41 (0)78 805 04 95

## 23.052 ÉTAT ACTUEL DES RELATIONS SUISSE-UE. RAPPORT

Débatu le 27 Septembre 2023



### Recommandation

SwissHoldings recommande de soutenir la recommandation de la CPE-CN et de prendre connaissance du rapport.



### Contenu

Lors de sa séance du 9 juin 2023, le Conseil fédéral a définitivement approuvé le rapport sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne et l'a transmis à l'Assemblée fédérale. Le rapport a été traité en décembre 2022 et adopté sous réserve des résultats des consultations avec les commissions de politique extérieure.

Intitulé "Evaluation des relations entre la Suisse et l'UE", le rapport offre une présentation complète des liens bilatéraux existants avec l'UE, un état des lieux en matière de politique européenne ainsi qu'une perspective d'avenir. Il conclut que l'approche bilatérale reste la solution la plus avantageuse pour la Suisse. Le projet a déjà été publié après la séance du Conseil fédéral du 9 décembre 2022.



### Situation actuelle

Pas encore débattu dans les conseils



### Position et arguments

Des relations ordonnées et sûres entre l'Union européenne et la Suisse sont d'une importance capitale pour les deux parties. Dans un avenir prévisible, les pays membres de l'UE resteront des partenaires commerciaux extrêmement importants pour l'économie suisse, fortement orientée vers l'exportation. L'objectif prioritaire doit donc rester la poursuite de la voie bilatérale avec succès.

SwissHoldings salue le fait que le Conseil fédéral s'efforce de garantir une application des accords bilatéraux la moins frictionnelle possible. De l'avis de l'association, il s'agit en outre, pour garantir la compétitivité de notre pays, d'exploiter toutes les possibilités que la Suisse peut mettre en œuvre unilatéralement pour renforcer les conditions-cadres.



### Contact

**Denise Laufer** Cheffe de division économie

✉ [denise.laufer@swissholdings.ch](mailto:denise.laufer@swissholdings.ch)

☎ +41 (0)76 407 02 48

## CONSEIL DES ÉTATS

### 23.052 ÉTAT ACTUEL DES RELATIONS SUISSE–UE. RAPPORT

Débatu le 28 Septembre 2023

	<b>Recommandation</b>	SwissHoldings recommande de soutenir la recommandation de la CPE-CN et de prendre connaissance du rapport.
	<b>Contenu</b>	<p>Lors de sa séance du 9 juin 2023, le Conseil fédéral a définitivement approuvé le rapport sur les relations entre la Suisse et l'Union européenne et l'a transmis à l'Assemblée fédérale. Le rapport a été traité en décembre 2022 et adopté sous réserve des résultats des consultations avec les commissions de politique extérieure.</p> <p>Intitulé "Evaluation des relations entre la Suisse et l'UE", le rapport offre une présentation complète des liens bilatéraux existants avec l'UE, un état des lieux en matière de politique européenne ainsi qu'une perspective d'avenir. Il conclut que l'approche bilatérale reste la solution la plus avantageuse pour la Suisse. Le projet a déjà été publié après la séance du Conseil fédéral du 9 décembre 2022.</p>
	<b>Situation actuelle</b>	Pas encore débattu dans les conseils
	<b>Position et arguments</b>	<p>Des relations ordonnées et sûres entre l'Union européenne et la Suisse sont d'une importance capitale pour les deux parties. Dans un avenir prévisible, les pays membres de l'UE resteront des partenaires commerciaux extrêmement importants pour l'économie suisse, fortement orientée vers l'exportation. L'objectif prioritaire doit donc rester la poursuite de la voie bilatérale avec succès.</p> <p>SwissHoldings salue le fait que le Conseil fédéral s'efforce de garantir une application des accords bilatéraux la moins frictionnelle possible. De l'avis de l'association, il s'agit en outre, pour garantir la compétitivité de notre pays, d'exploiter toutes les possibilités que la Suisse peut mettre en œuvre unilatéralement pour renforcer les conditions-cadres.</p>
	<b>Contact</b>	<p><b>Denise Laufer</b> Cheffe de division économie</p> <p>✉ <a href="mailto:denise.laufer@swissholdings.ch">denise.laufer@swissholdings.ch</a></p> <p>☎ +41 (0)76 407 02 48</p>

## **23.035 PROTECTION DES INVESTISSEMENTS. ACCORD AVEC L'INDONÉSIE**

Débatu le **28 Septembre 2023**

	<b>Recommandation</b>	SwissHoldings soutient l'accord de protection des investissements avec l'Indonésie et <b>recommande son adoption.</b>
	<b>Contenu</b>	Le 5 avril 2023, le Conseil fédéral a adopté le message relatif au nouvel accord bilatéral de protection des investissements entre la Suisse et l'Indonésie à l'attention des Chambres fédérales. Cet accord comble le vide contractuel qui existait depuis l'abrogation de l'accord précédent en 2016.
	<b>Situation actuelle</b>	Pas encore débattu dans les conseils
	<b>Position et arguments</b>	<p>SwissHoldings soutient le présent accord de protection des investissements (API) avec l'Indonésie : l'API protège les entreprises suisses contre la discrimination étatique et les expropriations illégales et assure le libre transfert pour les paiements liés aux investissements. En combinaison avec l'accord de libre-échange des Etats de l'AELE avec l'Indonésie, qui entrera en vigueur en 2021, on peut s'attendre à ce que l'accord de protection des investissements renforce considérablement la dynamique commerciale et d'investissement des entreprises suisses en Indonésie à moyen et long terme.</p> <p>Le contenu de l'accord correspond aux normes actuelles : La conception de la protection des investissements a été constamment développée au cours des dernières années, notamment en ce qui concerne la sécurité juridique et la protection contre son application abusive. L'association a toujours soutenu les travaux correspondants pour le développement du système de règlement des différends.</p>
	<b>Contact</b>	<p><b>Denise Laufer</b> Cheffe de division économie</p> <p>✉ <a href="mailto:denise.laufer@swissholdings.ch">denise.laufer@swissholdings.ch</a></p> <p>☎ +41 (0)76 407 02 48</p>